

13. Nous utiliserons à la fois les mécanismes de la vigilance gouvernementale et les disciplines du marché pour résoudre les problèmes d'environnement. Nous appliquerons le principe du "pollueur payeur" de manière plus générale. La science et la technologie doivent contribuer à concilier la protection de l'environnement et la croissance économique.

14. Il est essentiel d'améliorer et d'harmoniser au plan international les techniques de mesure de l'environnement. Nous invitons les experts du Groupe de travail Technologie, Croissance et Emploi à consulter les instances internationales appropriées sur les moyens les plus efficaces de parvenir à un progrès dans ce domaine.

15. Nous nous félicitons de la contribution des Ministres de l'Environnement dans le sens d'une coopération internationale plus étroite sur les problèmes d'environnement. Nous concentrerons notre coopération dans le cadre des organisations internationales existantes, notamment à l'OCDE. Nous travaillerons avec les pays en développement pour éviter les dommages et les catastrophes écologiques à l'échelle mondiale.

V. Coopération scientifique et technologique

16. Nous sommes convaincus que la coopération internationale en matière de recherche et de technologie dans les projets essentiels doit être renforcée pour valoriser au maximum notre potentiel scientifique. Nous reconnaissons que de tels projets exigent un